

Comment consulter le registre public

Le registre public se trouve au Bureau du conseiller sénatorial en éthique, 90 rue Sparks, pièce 526, Ottawa (Ontario), K1P 5B4.

Il peut être consulté du lundi au vendredi de 10 h à 12 h et de 14 h à 16 h (sauf les jours fériés). Le registre est accessible en entier, sous supervision.

Les résumés publics des déclarations et les documents connexes sont rédigés dans la langue de choix de chaque sénateur.

Les visiteurs sont autorisés à prendre des notes. Sur demande, ils peuvent recevoir une photocopie du résumé public d'un sénateur ainsi que des déclarations de voyages parrainés, des déclarations de cadeaux et autres avantages, des déclarations de changements importants ou des déclarations d'intérêts personnels; ils ne peuvent toutefois pas obtenir des extraits de ces documents.

Les renseignements contenus dans le registre public ne sont pas communiqués par téléphone. Par contre, les documents peuvent être transmis par télécopieur.

Le dossier du résumé public d'un sénateur est retiré du registre public lorsque celui-ci cesse d'exercer ses fonctions de sénateur, conformément au paragraphe 33(2) du *Code régissant les conflits d'intérêts des sénateurs*. Cependant, le résumé public et les déclarations d'un ancien sénateur sont accessibles sur demande auprès du Bureau du conseiller sénatorial en éthique dans la période d'un an qui suit la cessation des fonctions de sénateur, après quoi les documents sont transférés aux archives du Sénat, conformément aux paragraphes 52(1) et (4) du *Code*.

Février 2010